

Charte des Œuvres de Sine Fine

L'objet de cette charte est de fournir des directives claires et transparentes sur la classification, l'authentification et les droits associés aux différentes œuvres créées par Sine Fine. Cette charte s'adresse à la fois aux collectionneurs, aux galeries, aux institutions et à toute personne intéressée par l'acquisition ou la diffusion des œuvres de l'artiste. Elle vise à établir un cadre de confiance et de compréhension mutuelle, tout en préservant l'intégrité et la valeur de chaque œuvre d'art.

Certificats d'Authenticité

Les certificats d'authenticité jouent un rôle crucial dans la validation et la traçabilité des œuvres originales de Sine Fine. Édités une seule fois et gratuitement à chaque vente, ces certificats lient de manière indissociable l'œuvre à son créateur et au catalogue raisonné de l'artiste. Ils contiennent des informations essentielles telles que le titre de l'œuvre, les dimensions, les matériaux utilisés, le numéro de l'édition et la signature de l'artiste. Ces certificats servent non seulement de garantie d'authenticité mais aussi de document légal qui peut être utilisé en cas de revente ou d'exposition. Ils contribuent ainsi à préserver la valeur et l'intégrité de chaque œuvre, tout en offrant une sécurité supplémentaire aux acquéreurs.

Photographie

La photographie occupe une place centrale dans l'œuvre de Sine Fine et se décline en quatre catégories distinctes, chacune ayant ses propres spécificités et conditions d'authentification.

- **Œuvre Originale:** Il s'agit de la pièce maîtresse de chaque création photographique. Avant 2021, ces œuvres étaient limitées à 5 tirages et 2 épreuves d'artiste. À partir de 2021, cette limitation est de 3 tirages et 2 épreuves d'artiste. Chaque œuvre originale est accompagnée d'un certificat d'authenticité signé et numéroté.

- **Édition Limitée:** Ces tirages sont réalisés en plus petite taille que les œuvres originales et sont limités à 30 exemplaires, tous formats confondus. Ils ne sont pas accompagnés de certificat d'authenticité.

- **Produit Dérivé:** Cette catégorie comprend des reproductions plus accessibles de l'œuvre, comme des affiches ou des stickers. Ces produits ne sont pas limités en nombre et ne sont pas accompagnés de certificat d'authenticité.

- **Édition Spéciale:** Ces tirages sont généralement de grande taille et sont créés pour des occasions spécifiques, telles que des expositions. Ils ne sont pas destinés à la vente et ne sont pas accompagnés de certificat d'authenticité.

Le changement de politique en 2021 reflète une volonté de renforcer l'exclusivité et la rareté des œuvres originales.

Sculpture

Chaque sculpture est généralement une œuvre originale, avec un tirage maximum de 4 exemplaires originaux, 4 épreuves d'artiste et 4 hors commerce. La plupart des sculptures ont cependant un nombre d'exemplaires plus faible, ce qui est précisé sur le certificat d'authenticité.

- **Œuvre Originale:** Limitée à un maximum de 4 exemplaires originaux, 4 épreuves d'artiste et 4 hors commerce. La plupart des sculptures ont un nombre d'exemplaires plus faible, précisé sur le certificat d'authenticité.

- **Geste Répliquable:** Exemplaires uniques dont le procédé de création est répliquable. Chaque «Geste Répliquable» a son propre nom et est accompagné d'un certificat d'authenticité.

Vidéo

Chaque œuvre vidéo est une création originale, limitée à 3 exemplaires et 1 exemplaire inaliénable qui appartient à l'artiste. Chaque œuvre originale est accompagnée d'un certificat d'authenticité signé et numéroté. L'acquéreur a le droit de diffuser l'œuvre à un public dans un contexte non commercial. Pour toute diffusion commerciale, des droits d'auteur devront être régularisés auprès de l'artiste. L'exemplaire inaliénable de l'artiste lui donne le droit de diffuser la vidéo même après sa vente.

Installation

Chaque installation est une œuvre unique et est accompagnée d'un certificat d'authenticité signé et numéroté. Cette singularité fait de chaque installation une pièce exclusive dans le portfolio de l'artiste.

Bijoux

Les bijoux créés par Sine Fine Studio sont divisés en deux catégories distinctes, chacune ayant ses propres spécificités et conditions d'authentification.

- Bijoux à Édition Limitée: Ces bijoux sont produits en nombre limité, allant de 4 à 300 exemplaires. Chaque pièce est accompagnée d'un certificat d'authenticité signé et numéroté.
- Bijoux Illimités: Cette catégorie comprend des bijoux qui ne sont pas limités en nombre d'exemplaires. Bien qu'ils soient créés avec le même souci du détail et de la qualité, ils ne sont pas accompagnés de certificat d'authenticité.

Droits de Reproduction

Il est important de noter que l'achat d'une œuvre photographique ou sculpturale de Sine Fine ne confère aucun droit de reproduction de l'œuvre. Les droits de reproduction restent la propriété exclusive de l'artiste, sauf accord écrit contraire. Toute utilisation de l'œuvre à des fins de reproduction doit être expressément autorisée par l'artiste.

Collaborations avec d'Autres Artistes

Dans le cas de co-créations ou de collaborations avec d'autres artistes, les règles et conditions énoncées dans cette charte peuvent être sujettes à des ajustements. Chaque œuvre collaborative sera accompagnée de spécifications détaillées concernant les droits, les responsabilités et les conditions d'authentification pour tous les artistes impliqués.

Date et Lieu :

8/10/2023 à Nice

Signature :

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized, circular monogram that resembles the letter 'S' intertwined with a decorative flourish.